



La responsabilite d'un concubin dans les dettes d'une sarl

Par **karine28**, le **02/04/2008** à **18:51**

Bonsoir,

J'ai mon concubin qui est gérant d'une SARL, il était dans la même compagnie d'assurance voiture que moi. Il n'a pas réglé une dette qu'il avait contracté au nom de la SARL. Lorsque j'ai réglé la cotisation en mon nom pour mon véhicule personnel (par chèque bancaire à mon nom), l'assureur a déduit sur mon règlement la dette qu'avait mon concubin en me disant que ; je cite : "le droit me permet de récupérer cette dette dans la mesure où les dettes d'un des concubins sont opposables à l'autre quand il y a commerce ou entreprise".

Qu'en est-il réellement ? A-t-il le droit d'agir de la sorte ? Maintenant, il me réclame le solde de ma cotisation et refuse de m'envoyer ma carte verte.

Je ne sais pas si mon histoire est très claire, mais je ne trouve pas de réponse à mon problème. Merci de m'aider.